



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/46/PV.19
11 octobre 1991

FRANCAIS

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 19e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 2 octobre 1991, à 15 heures

Président : M. SHIHABI (Arabie saoudite)

puis : M. CHEAKA (Togo)
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Sarasin (Thaïlande)
M. Nsour (Jordanie)
M. Gurirab (Namibie)
M. Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)
M. Tsering (Bhoutan)

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 15 heures.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. SARASIN (Thaïlande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

Je me félicite de vous voir présider les débats de l'Assemblée au moment où le système international connaît des changements profonds. Etant donné vos qualités diplomatiques bien connues et votre longue participation professionnelle aux affaires des Nations Unies, il ne fait aucun doute que les travaux de l'Assemblée seront couronnés de succès. Vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation. Le Royaume de Thaïlande et le Royaume d'Arabie saoudite entretiennent des relations fructueuses. Nous espérons que les relations entre nos deux royaumes s'approfondiront encore dans les années à venir.

Nous exprimons notre reconnaissance au Président de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, M. Guido de Marco, pour les efforts inlassables qu'il a déployés en dirigeant les travaux de cette instance au cours d'une année riche en événements. Pendant sa présidence, la question de la revitalisation des processus de l'Assemblée générale a fait l'objet d'un intérêt particulier.

C'est avec une grande satisfaction que nous souhaitons la bienvenue à la République populaire démocratique de Corée et à la République de Corée en tant que Membres de plein droit des Nations Unies. Nous accueillons également chaleureusement nos voisins du Pacifique : les Etats fédérés de Micronésie et la République des Iles Marshall. Nous sommes heureux aussi d'accueillir l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie. Nous les félicitons d'avoir retrouvé leurs places légitimes au sein de la famille des nations.

Je tiens à adresser nos sincères félicitations aux membres de la délégation du Conseil national suprême du Cambodge, dirigé par S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk. Le retour de la délégation cambodgienne à l'Assemblée générale témoigne des progrès vers une véritable réconciliation nationale.

M. Sarasin (Thaïlande)

Les événements de ces dernières années ont radicalement transformé la communauté internationale. Lorsqu'elle se remettait à peine d'un drame, un autre - encore plus frappant - occupait le devant de la scène.

Nous avons assisté à des changements fondamentaux en Europe de l'Est. Nous sommes en train d'assister à des événements spectaculaires en Union soviétique. Dans l'ensemble de l'Europe, nous assistons à des mouvements concomitants d'intégration et de désintégration.

Dans le golfe Persique, nous avons vu comment la sécurité collective peut faire échec à l'agression. En ce qui concerne le conflit israélo-arabe, nous sommes encouragés par les perspectives de la tenue d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Israël et ses voisins arabes, y compris le peuple palestinien, pourraient enfin coexister dans la paix. Nous espérons que l'évolution positive qui se dessine en Afrique du Sud mettra un terme définitif à l'apartheid et conduira à l'édification d'une société démocratique et non raciale.

M. Sarasin (Thaïlande)

En Asie de l'Est, avec l'entrée des deux Corée à l'Organisation des Nations Unies, nous espérons que de nouveaux progrès seront réalisés dans le dialogue entre Pyongyang et Séoul. Nous nous félicitons également du rapprochement entre la Chine et le Viet Nam qui a largement contribué à l'édification d'un environnement pacifique en Asie du Sud-Est.

La paix au Cambodge est finalement à notre portée. Depuis qu'il existe un problème cambodgien, c'est-à-dire depuis près de 13 ans, la Thaïlande a toujours soutenu que les Cambodgiens devaient avoir le droit de décider de leur propre destin. Après 10 ans de guerre, ils ont finalement décidé de se parler. L'Assemblée se rappellera sans doute que c'est S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk qui le premier a lancé un appel à la réconciliation nationale entre les factions cambodgiennes il y a presque 10 ans. Son appel a été entendu. Personne n'a fait autant pour le Cambodge que S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk. Il est apparu comme le seul dirigeant cambodgien capable d'unifier son pays. Le Gouvernement thaïlandais continuera de lui apporter son plein appui et de coopérer avec lui ainsi qu'avec le Conseil national suprême qu'il préside.

Le Conseil national suprême du Cambodge s'est réuni deux fois cette année en Thaïlande. Il s'est réuni à nouveau avec les cinq membres permanents du Conseil de sécurité le mois dernier. Il en est résulté ce que la communauté internationale cherchait à réaliser : un règlement politique global du problème cambodgien.

A cet égard, ma délégation voudrait remercier les représentants de l'Indonésie et de la France de la façon compétente dont ils ont présidé les travaux de la Conférence internationale de Paris. Nous sommes heureux de savoir que l'accord de paix sera signé par toutes les parties intéressées lors de la prochaine réunion de la Conférence qui sera convoquée à Paris le 23 octobre de cette année.

Nous remercions également le représentant de l'Autriche, Président de la Conférence internationale sur le Kampuchea, ainsi que le représentant du Sénégal, Président du Comité ad hoc de la Conférence, qui ont tous deux contribué utilement à la recherche d'une solution pacifique dès le début même du conflit cambodgien.

M. Sarasin (Thaïlande)

La Thaïlande est toujours disposée à se rendre utile auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'aider à jouer son rôle important au Cambodge. Nous sommes prêts à fournir du personnel qui connaît bien le terrain, ainsi que des installations à proximité de la frontière. Le Gouvernement thaïlandais apportera son plein appui à l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) dans l'accomplissement de son mandat qui tiendra dûment compte de la souveraineté de tous les Etats frontaliers du Cambodge.

En prévision des prochaines élections au Cambodge, mon gouvernement fera également tout en son pouvoir pour veiller au rapatriement ordonné des Cambodgiens déplacés. Tous les rapatriés doivent recevoir la garantie qu'ils pourront rentrer chez eux dans la sécurité et la dignité. Ils doivent être autorisés à participer à des élections libres et justes. Dans la période qui suivra le règlement de la question cambodgienne, le Gouvernement thaïlandais, avec la communauté internationale, espère contribuer à la reconstruction du Cambodge.

Le règlement du problème cambodgien suscite les espoirs et les aspirations des Asiatiques du Sud-Est. Pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, la paix règne en Asie du Sud-Est. Les vents positifs du changement qui ont soufflé sur l'Europe orientale et de nombreuses régions du monde ont finalement atteint l'Asie du Sud-Est. Des pays, grands et petits, socialistes et capitalistes, ont tous concentré leurs efforts sur l'intensification du développement économique et de la coopération pour le bien-être de leurs peuples.

Pour une fois, un nouvel ordre régional en Asie du Sud-Est sera tracé par les Asiatiques du Sud-Est. Ce sera un ordre de paix, de stabilité et de prospérité si les pays intéressés savent tirer les leçons du passé. Maintenant que la paix au Cambodge semble imminente, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), qui, pendant 13 ans, a recherché un règlement politique au Cambodge, devrait non pas se reposer sur ses lauriers mais continuer à jouer un rôle pour renforcer la stabilité de la région. Avec l'attitude apparemment constructive qu'ont adoptée les grandes puissances en ce qui concerne la région, les pays de l'Asie du Sud-Est doivent saisir cette occasion de manifester leur volonté d'exercer leur droit de façonner l'avenir de l'Asie du Sud-Est.

M. Sarasin (Thaïlande)

Le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, qui a été conclu par l'ANASE, est un cadre précis à l'intérieur duquel les pays de la région peuvent s'associer pour tracer leur propre destin, un destin à l'abri des conflits et des ingérences extérieures, un destin de paix, de stabilité et de prospérité. L'ANASE doit encore relever le défi énorme que pose la recherche d'un arrangement régional utile capable de résister à l'épreuve du temps et, en même temps, de favoriser la stabilité nécessaire à une prospérité durable. A cet égard, nous notons avec satisfaction que le Viet Nam a déclaré officiellement son intention d'adhérer à ce traité.

Ma visite au Viet Nam le mois dernier a renforcé ma conviction que le Viet Nam veut jouer un rôle constructif dans l'avenir de l'Asie du Sud-Est. Pour sa part, la Thaïlande voudrait aider le Viet Nam à réaliser ses aspirations. Cela est conforme à la politique du Gouvernement thaïlandais visant à créer un environnement pacifique pour tous les Etats voisins. Nous nous félicitons de ce que nos relations avec le Laos, dont le peuple a tant en commun avec le nôtre, soient devenues chaleureuses, cordiales et mutuellement avantageuses, pour le bien de nos deux peuples. Nous sommes fermement décidés à accroître encore notre coopération avec le Laos dans tous les domaines.

La Thaïlande cherche à encourager la bonne volonté et à créer un environnement pacifique avec les Etats indochinois, mais elle ne peut se permettre d'ignorer son très important voisin de l'Ouest. Au cours de l'année écoulée, la communauté internationale a suivi de près les événements au Myanmar. En raison du fait que la Thaïlande se trouve à proximité de ce pays, la communauté internationale a aussi concentré son attention sur nos relations avec cet Etat. Nous comprenons les préoccupations légitimes de la communauté internationale. Les peuples de Thaïlande et du Myanmar ont des liens religieux, culturels et historiques communs. La Thaïlande est donc particulièrement bien placée pour comprendre les difficultés que pose la situation intérieure du Myanmar.

Nous travaillons en collaboration étroite avec les autres Etats de l'ANASE sur cette question. Nous sommes convaincus que la décision des ministres des affaires étrangères de l'ANASE d'adopter une attitude constructive à l'égard du Myanmar est appropriée. Certains Etats ont demandé

M. Sarasin (Thaïlande)

à l'ANASE d'isoler le Myanmar. Nous pensons que cela ne servirait à rien. Nous ne croyons pas non plus que cela servirait les intérêts du peuple du Myanmar. Grâce à un engagement constructif, l'ANASE espère encourager le Myanmar à effectuer une transition pacifique vers une société qui serait mieux à même de s'acquitter du rôle qui lui revient de droit dans la famille des nations de l'Asie du Sud-Est.

M. Sarasin (Thaïlande)

L'une des grandes ambitions de la Thaïlande est de contribuer à l'édification d'un nouvel ordre régional en Asie du Sud-Est. Etant le membre de l'ANASE le plus proche des pays du Sud-Est asiatique qui n'en sont pas membres, la Thaïlande est de ce fait la mieux placée pour tendre une main amicale au Laos, au Viet Nam, au Cambodge et au Myanmar. Grâce à l'instauration d'un climat de nature à améliorer la compréhension et la coopération, la Thaïlande et l'ANASE progresseront vers la concrétisation des objectifs de l'ANASE. Nous voudrions voir nos voisins jouir de la paix et de la prospérité car ils ont, eux aussi, le droit de contribuer à l'avenir dynamique de l'Asie du Sud-Est, avenir qui verra véritablement la matérialisation des objectifs de l'ANASE et naturellement d'un nouvel ordre régional fait d'harmonie et de coopération dans l'Asie du Sud-Est.

La volonté de la Thaïlande d'apporter son aide aux autres dépasse le cadre de notre propre région. Pour ne donner que quelques exemples, nous avons eu le plaisir de participer au contrôle des élections en Namibie en envoyant 40 personnes qualifiées. Nous avons été également heureux de participer à la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) et nous avons envoyé 50 gardes des Nations Unies en Iraq dans le cadre d'une mission humanitaire.

La Thaïlande s'est acquittée de tous ses engagements concernant l'application des résolutions de l'Assemblée générale dans les domaines politique, économique, social et autres. Nous nous réjouissons de prendre part et de contribuer à la noble tâche des Nations Unies.

Animés de la même volonté de servir, nous prenons une part active à la guerre contre la drogue. Les stratégies sous-régionales de lutte contre l'abus des drogues ont été arrêtées en coopération avec les pays voisins. En fait, ma délégation estime qu'il serait extrêmement bénéfique que le Laos et le Myanmar participent à des efforts tripartites avec la Thaïlande, sous les auspices des Nations Unies, pour mener la guerre contre le trafic des stupéfiants.

Au plan international, la Thaïlande est absolument favorable au renforcement des mécanismes de coordination à l'échelle du système des Nations Unies. La Thaïlande, membre de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et de la Commission des stupéfiants, se félicite d'avoir été réélue à la Commission des stupéfiants des Nations Unies.

M. Sarasin (Thaïlande)

Pour renforcer la stabilité et apporter la prospérité à l'Asie du Sud-Est, l'ANASE doit être économiquement efficace et crédible. C'est pourquoi mon premier ministre a proposé de créer une zone de libre-échange de l'ANASE. Cette proposition a été bien accueillie par tous les Etats membres de l'ANASE. L'idée est de travailler à l'intégration progressive des économies de l'ANASE en vue de créer une zone de libre-échange de l'ANASE vers le début du siècle prochain. En acceptant la notion de zone de libre-échange de l'ANASE, cette dernière prendra une décision politique importante qui assignera un objectif clair à notre intégration économique.

Une telle mesure renforcera beaucoup l'ANASE en la mettant en bien meilleure position pour traiter avec d'autres groupements régionaux et de grands partenaires commerciaux. A cet égard, la Thaïlande est convaincue que le Groupe économique de l'Asie de l'Est, dont la création a été proposée par la Malaisie, prolongerait utilement les consultations et la coordination entre les Etats de la région. Ce pourrait être un autre moyen d'établir un système commercial international plus ouvert.

Notre sentiment que le groupe régional doit devenir économiquement plus fort est renforcé par notre détermination à participer pleinement à la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et la Thaïlande attend avec impatience d'accueillir en 1992 la réunion des ministres de l'APEC. L'APEC, qui adhère aux principes du libre-échange et du multilatéralisme, est porteuse de grands espoirs pour le siècle prochain.

Maintenant que les divergences idéologiques sont moins prédominantes dans les travaux et les débats des organismes internationaux, ma délégation espère que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) s'acquittera de son mandat et recevra l'appui nécessaire pour renforcer la coopération régionale et promouvoir le développement économique et social entre les pays en développement de la région.

Au cours du premier semestre de 1990, nous espérions que le commerce mondial deviendrait plus libre et plus juste du fait de la conclusion heureuse des négociations commerciales de l'Uruguay Round. Ces espoirs se sont évanouis durant le deuxième semestre et l'Uruguay Round, à Bruxelles, n'est parvenu à aucune conclusion à la fin de l'année. Des décisions vitales en matière de politique générale n'ont pas été prises alors et ne le sont

M. Sarasin (Thaïlande)

toujours pas aujourd'hui. Les entretiens ont repris mais les négociations sérieuses ne pourront pas commencer tant que certains partenaires commerciaux ne feront pas un geste raisonnable pour réformer leurs politiques agricoles qui, depuis longtemps, faussent les termes des échanges agricoles internationaux au détriment de la majorité des pays.

A cet égard, je voudrais en appeler aux dirigeants des Etats intéressés afin qu'ils placent le bien commun au-dessus de leurs intérêts égoïstes, en vue d'améliorer et de libéraliser le système commercial multilatéral pour qu'il puisse apporter à tous la prospérité.

Nous sommes également préoccupés par les problèmes écologiques et ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger l'environnement. Néanmoins, nous pensons que c'est aux pays développés qu'incombe la responsabilité la plus lourde. Les pays en développement sont obligés d'exploiter leurs ressources, par conséquent les pays développés doivent trouver de nouveaux moyens de dégager des ressources supplémentaires. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui doit se tenir à Rio de Janeiro en juin 1992, pourrait être le lieu où prendre des engagements constructifs de ce genre.

Je voudrais rendre un hommage tout particulier au Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar. La nouvelle situation internationale a placé l'ONU sur le devant de la scène, mais la revitalisation de l'Organisation n'aurait pas été possible sans la conduite éclairée du Secrétaire général. Il s'est mis inlassablement au service de la communauté internationale et a donné un nouvel élan au rôle du Secrétaire général, ce qui, par contre-coup, confère un rôle dynamique nouveau aux Nations Unies dans un monde qui évolue rapidement.

L'année 1991 marque le début d'une décennie riche d'espoirs de paix et de progrès pour de nombreuses régions du monde. La Thaïlande contribuera de son mieux au nouvel ordre mondial, en commençant par chez elle, en Asie du Sud-Est.

M. NSOUR (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je vous félicite très sincèrement à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. C'est une reconnaissance personnelle de votre compétence, de votre expérience et de vos talents, ainsi que de la haute estime dont jouit votre pays, le Royaume frère d'Arabie saoudite, au sein de la communauté internationale. Je tiens également à exprimer mes remerciements à votre prédécesseur, M. Guido de Marco, Ministre des affaires étrangères de Malte, qui a présidé la session précédente.

Je saisis l'occasion pour remercier tout particulièrement M. Javier Pérez de Cuéllar de ses efforts assidus tout au long des années, depuis qu'il est passé aux commandes du Secrétariat.

C'est réellement un présage favorable pour notre organisation que de commencer cette nouvelle session en admettant sept nouveaux Etats Membres, dont certains, comme les Iles Marshall et les Etats fédérés de Micronésie, viennent d'accéder à l'indépendance, alors que d'autres - la Lituanie, l'Estonie et la Lettonie - viennent de retrouver leur indépendance. D'autres pays encore voulaient se joindre à l'Organisation, mais des circonstances politiques données les ont obligés à retarder leur demande d'admission. Cette entrée commune à l'Organisation des Nations Unies contribue de façon très importante à la réalisation de son universalité. Nous tenons à exprimer aux deux Républiques amies de Corée notre satisfaction de les voir adhérer aux Nations Unies et notre espoir que cela marquera le début d'une coopération accrue et d'une meilleure compréhension entre ces deux pays, qui contribuera à l'établissement des bases nécessaires pour réaliser les aspirations de leur peuple unique.

La quarante-sixième session de l'Assemblée générale se réunit au milieu de nombreux changements mondiaux prodigieux. Le cours des événements s'accélère à une vitesse telle qu'il est extrêmement difficile de les suivre et encore plus d'explorer leur nature ou de se pénétrer de leur sens. La grande question qui se pose est de savoir si les événements indiquent un retour aux périodes antérieures de ce siècle où les conflits d'intérêts et les différends au sujet des frontières entre les Etats ont conduit à deux guerres mondiales destructrices, ou s'ils sont les signes précurseurs de l'aube d'une

M. Naour (Jordanie)

véritable occasion pour l'émergence d'un nouvel ordre mondial et d'une ère nouvelle de coopération internationale constructive attachée à résoudre tous les problèmes en suspens dans diverses régions du monde et à s'occuper d'une manière juste et équitable des problèmes potentiellement explosifs dès leur apparition.

La Jordanie considère ces événements sous leur angle positif et prévoit à travers eux un avenir meilleur pour ce monde. La disparition du danger que représentait la rivalité intense entre les deux superpuissances, qui a maintenant fait place au dialogue et à la coopération, a débouché sur des solutions à certains problèmes mondiaux tels que l'indépendance de la Namibie, et a atténué les conditions aggravantes dans d'autres cas, comme au Sahara occidental, au Cambodge, en Afghanistan, à Chypre, en Amérique centrale et en Afrique du Sud. Cela renforce notre espoir de voir ces problèmes réglés pacifiquement et pour de bon dans un proche avenir. De plus, des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne la question de freiner la course aux armements nucléaires et du point de vue des efforts destinés à réduire la quantité d'armes existantes, et déployés en particulier par les deux superpuissances.*

L'émergence de la tendance actuelle à la création d'un nouvel ordre mondial - dont les grandes lignes commencent à être perceptibles - exige que nous l'examinions tous en profondeur de manière à pouvoir définir la substance de ce nouvel ordre, ses caractéristiques fondamentales et les objectifs envisagés, et parvenir ainsi à de nouvelles idées et à des plans à la mesure des défis posés par ce nouvel ordre ainsi que de ceux auxquels il sera lui-même confronté.

Les défis auxquels le monde fait face aujourd'hui, qu'il s'agisse de l'environnement, des armements ou de l'économie, ont acquis un caractère universel qui affecte l'ensemble de l'humanité et pas simplement une seule région. La fusion du réacteur nucléaire de Tchernobyl et les graves dégâts infligés à l'environnement dans la région du Golfe ne sont que deux exemples flagrants.

* M. Cheaka (Togo), Vice-Président, assume la présidence.

M. Nsour (Jordanie)

Procédant d'une croyance profonde à la responsabilité collective internationale pour ce qui est de faire face aux dangers qui menacent et qui entourent l'environnement, et animée par le désir d'assurer que les efforts communs soient consacrés à prévenir l'exploitation de l'environnement à des fins nuisibles, la Jordanie a demandé l'inclusion d'un point à l'ordre du jour de cette session, relatif à la mise en oeuvre de mesures efficaces pour empêcher l'exploitation de l'environnement à des fins militaires. Mon pays espère qu'en ouvrant à la discussion cette question humanitaire importante, il sera possible de parvenir à de nouvelles idées qui parent la voie à une action plus efficace en vue de prévenir l'exploitation de l'environnement - qui est la propriété de l'humanité tout entière - maintenant et à l'avenir, d'une manière ou d'une autre, dans quelque circonstance que ce soit, à des fins militaires. En 1977, un accord a été conclu sur la signature d'une convention interdisant de tels actes. Toutefois, le désastre écologique qui s'est produit dans le Golfe a prouvé que ces arrangements étaient insuffisants et qu'il était urgent et nécessaire de prendre des mesures qui soient à la fois complètes dans leur portée et efficaces dans leur action.

Ce n'est que récemment que le monde a commencé à prêter une attention sérieuse à la véritable nature des dommages infligés à l'atmosphère en raison de l'émission de sous-produits nocifs du progrès scientifique et industriel, et à leur effet sur le climat de la planète. Le monde a aussi commencé à prendre conscience des véritables dommages subis par l'environnement de la terre, causés par les besoins en matière de développement de certains Etats.

Ainsi, les sentiments que les menaces à l'environnement doivent préoccuper l'humanité tout entière, et la reconnaissance du fait qu'aucun Etat - aussi fort et avancé qu'il soit sur le plan scientifique - ne peut, à lui seul, se charger de telles menaces, ont conduit à la convocation d'importantes conférences internationales pour traiter des divers aspects de cette question. Des chefs d'Etat du monde entier ont participé aux débats de certaines de ces conférences, dont la Conférence de La Haye de 1989, à laquelle 25 monarques et chefs d'Etat ou de gouvernement ont participé et la seconde Conférence sur le climat qui s'est tenue à Genève en novembre 1990. S. M. le Roi Hussein a participé à ces deux conférences. Nous attendons avec impatience la Conférence sur l'environnement et le développement que les

M. Nsour (Jordanie)

Nations Unies ont convoquée au Brésil en 1992. Cette conférence permettra de voir si tous les êtres humains peuvent travailler ensemble pour jeter les bases de la protection de l'environnement et faire en sorte que les besoins de développement et la conservation de l'environnement s'équilibrent.

Nous pensons que la conservation de l'environnement est intrinsèquement liée au désarmement aux niveaux mondial et régional, en particulier en ce qui concerne les armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou bactériologiques. Car comment peut-on penser positivement à préserver l'environnement en sachant fort bien que les armes que détiennent à elles seules les deux superpuissances seraient suffisantes pour détruire le monde entier plusieurs fois? Comment le monde peut-il trouver les ressources financières nécessaires à la conservation de l'environnement et réaliser l'équilibre nécessaire entre les exigences du développement et la préservation de l'environnement alors que des milliards de dollars sont gaspillés chaque année dans la course folle aux armements à laquelle se livrent divers Etats.

C'est de ce point de vue que mon pays s'est félicité des accords qui viennent d'être réalisés entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique pour éliminer certaines armes de destruction massive et pour en réduire considérablement d'autres. Ces accords sont d'importantes mesures initiales en vue de la réalisation du noble but de détourner la course aux armements vers l'élimination complète de telles armes, de transformer les outils de la guerre, que l'humanité produit pour son autodestruction, en instruments de travail productifs, et de canaliser les ressources prévues pour la production des armes vers des buts humanitaires convenant mieux à l'avenir de l'humanité tout entière.

La Jordanie, qui s'est hâtée dans le passé à signer tous les accords portant sur la non-prolifération d'armes de destruction massive de toutes sortes, sera heureuse de participer à toute conférence ou à toute activité ayant pour but de conclure d'autres instruments de ce genre. Elle se félicite également du changement de position d'un certain nombre d'Etats qui n'avaient pas auparavant signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et qui ont décidé de le faire, et espère que cette tendance s'étendra à tous les Etats qui n'ont pas encore signé.

M. Naour (Jordanie)

A cet égard, je dois déclarer que la Jordanie se félicite de l'initiative récente du Président George Bush, qui vise à réduire sensiblement, et unilatéralement, le grand nombre d'armes nucléaires des Etats-Unis, initiative qui a été chaudement reçue sur le plan international. Nous espérons de tout coeur que cette initiative sera suivie de réductions similaires de la part d'autres Etats dotés de l'arme nucléaire.

M. NAQUR (Jordanie)

Le fossé économique toujours plus large entre les Etats industrialisés et ceux en développement demeure la plus grave menace à la paix mondiale. Alors que les Etats industrialisés ont atteint un niveau de développement et de progrès qui leur permet de consacrer leur attention à des questions hautement techniques et scientifiques, nous voyons la plupart des Etats en développement s'efforcer toujours péniblement d'assurer la subsistance à leurs peuples, ce qui les empêche de participer à la récolte des fruits du progrès de l'humanité. Il existe donc un besoin urgent de rouvrir un dialogue sérieux et constructif entre le Nord et le Sud en vue de l'adoption de mesures efficaces et novatrices qui combleraient ce fossé, permettraient aux Etats en développement d'utiliser les techniques modernes pour le développement de leur économie et de leurs ressources humaines, et faciliteraient l'accès de leurs produits aux marchés mondiaux de façon à favoriser le développement de ces produits. Ne pas accorder à cette question l'importance qu'elle mérite risquerait d'entraîner des bouleversements sociaux dans de nombreux pays, accompagnés dans la plupart des cas de dangereuses flambées militaires et des extrémismes issus de la faim et de la privation.

Les mesures prises récemment par plusieurs Etats industrialisés en vue d'annuler ou de réduire la dette de certains Etats en développement méritent d'être encouragées et répandues pour que soit allégé le lourd fardeau de la dette des pays en développement, qui pourront ainsi consacrer leurs ressources disponibles à un véritable développement autonome. A cet égard, il pourrait devenir nécessaire d'élaborer de nouvelles règles de base relativement aux prêts et à l'aide accordés aux Etats en développement en les rendant concomitants aux progrès réalisés en matière de développement par les Etats bénéficiaires.

La protection de l'environnement, le désarmement et le développement se situent tous dans le cadre de la préservation du droit de l'ensemble de l'humanité à un monde où elle peut vivre dans la dignité. Les progrès que la génération actuelle sera en mesure de réaliser détermineront la qualité de vie sur la planète que nous léguerons aux générations futures.

Notre souci de suivre les événements importants actuels dans le monde nous ramène inévitablement aux problèmes dans notre région, le Moyen-Orient, et à l'influence qu'ont ces événements sur eux. Comme pour le reste du monde,

M. Naour (Jordanie)

le Moyen-Orient se trouve maintenant à un important carrefour de son histoire. Le sentiment général est qu'il s'agit d'une bonne occasion - qui ne se représentera peut-être pas - d'obtenir, avec la coopération de toutes les parties concernées, une paix juste et durable dans la région, qui prévoirait la solution de tous ses problèmes et en premier la question de la Palestine.

Depuis 1967, la Jordanie a été au premier rang de ceux qui appellent à une solution globale et pacifique du conflit israélo-arabe fondée sur le principe de la légitimité internationale que représente l'ONU. Nous avons œuvré ardemment et sincèrement pour atteindre cet objectif et avons réagi favorablement à toutes les initiatives de paix dans ce sens qui ont été soumises depuis 1967 par les parties extérieures à la région, y compris l'ONU. Conformément à cette politique, mon pays s'est félicité de l'initiative annoncée par le Président américain George Bush, dans son discours du 6 mars 1991 devant le Congrès des Etats-Unis. Il a réaffirmé la politique de son pays relative au règlement des problèmes de la région en ces termes :

(L'orateur cite en anglais)

"Une paix globale doit être ancrée dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité des Nations Unies et dans le principe des territoires échangés contre la paix. Ce principe doit être défini de façon à assurer la sécurité et la reconnaissance d'Israël, ainsi que les droits politiques légitimes des Palestiniens. Le temps est venu de mettre un terme au conflit israélo-arabe."

(L'orateur poursuit en arabe)

Cette tendance a été renforcée par les efforts inlassables du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis James Baker, au cours de ses nombreuses visites dans la région, et par ses contacts continuels avec les parties au conflit, y compris la partie palestinienne. Ces efforts ont abouti à la convocation, ce mois-ci, d'une conférence de paix à laquelle participeront toutes les parties concernées dans la région. La conférence aura lieu sous l'égide des deux superpuissances - les Etats-Unis et l'Union soviétique - et avec la participation de la Communauté européenne, de l'ONU et d'autres Etats arabes.

La Jordanie, qui a été un des premiers pays à lancer un appel pour la convocation d'une conférence de paix qui mettrait au point un règlement global

M. Nsour (Jordanie)

du conflit dans la région, juge acceptable, en principe, la formule mise au point pour la convocation de la conférence de paix souhaitée, parce qu'elle comprend les éléments principaux que souhaite la Jordanie, y compris les suivants : la référence aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, le principe des territoires échangés contre la paix, la reconnaissance mutuelle du droit des Etats de vivre en paix et les droits politiques légitimes du peuple palestinien.

La Jordanie a clairement insisté en faveur du droit des Palestiniens de participer à la conférence par l'intermédiaire de représentants librement choisis. Elle a aussi accepté une formule pour la participation palestinienne au sein d'une délégation commune jordano-palestinienne, moyennant l'accord de la partie palestinienne, à condition que le traitement des aspects palestino-israéliens du problème soit réservé aux Palestiniens et aux Israéliens et que la partie jordanienne traite des aspects jordano-israéliens.

La Jordanie est disposée à participer sérieusement et sincèrement au processus de paix en vue de la réalisation d'un règlement pacifique dans la région parce qu'elle reconnaît les avantages de la paix et les dangers inhérents à l'état actuel de ni guerre ni paix.

Si elle participe au processus de paix, la Jordanie est également consciente qu'une solution pacifique doit être fondée sur la justice. A notre avis, cette justice, telle qu'elle sera acceptée au cours de la conférence de paix par toutes les parties au conflit, doit être le pilier et le garant de la paix si nous désirons réellement une paix durable. La partie arabe, en général, et la partie palestinienne, en particulier, comme l'expriment les résolutions récemment adoptées par le Conseil national palestinien, ont convenu de donner une chance à la paix dans notre région en gardant pleinement ouverte la lucarne actuelle de l'espoir, et de donner au nouvel ordre mondial l'espoir que cela aboutira rapidement à une paix mondiale globale.

Nous attendons, comme le reste du monde, de voir si les dirigeants actuels d'Israël sont autant disposés à contribuer à la solution pacifique souhaitée ou s'ils préfèrent demeurer prisonniers de leur propre intransigeance et ruiner ainsi les possibilités de paix pour leur peuple et pour la région dans son ensemble.

M. Nsour (Jordanie)

La Jordanie estime que la meilleure expression du sérieux d'Israël vis-à-vis du processus de paix serait l'arrêt des activités illégales d'implantation israélienne dans les territoires palestiniens occupés, y compris Al Qods et le Golan. Non seulement ces activités enfreignent-elles les conventions internationales, mais elles ne sont pas compatibles avec les efforts faits pour trouver une solution pacifique dans la région, et si elles se poursuivent dans leur forme actuelle, elles détruiront un élément essentiel à la formule de paix.

M. Nsour (Jordanie)

Procédant de cet attachement à la paix dans la région, la Jordanie a appuyé les efforts visant à faire du Moyen-Orient une zone libre de toutes armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques, biologiques ou autres. Pour y parvenir, mon pays pense qu'il conviendrait d'abord que tous les Etats de la région qui ne l'ont pas encore fait, particulièrement Israël, signent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaire et y adhèrent, en vue de conclure, au cours de la conférence de paix, des accords visant à débarrasser la région de telles armes d'une façon générale et complète, et de procéder également à la réduction des armements classiques.

La Jordanie a souffert et continue de souffrir des conséquences des événements pénibles qui ont eu lieu dans le Golfe depuis le début de l'occupation iraquienne du Koweït jusqu'à la guerre destructrice qui a suivi, et dont non seulement les populations iraquienne et koweïtienne, mais également un grand nombre d'autres peuples arabes et non arabes en subissent les effets.

La position de mon pays à l'égard de ces événements a été claire dès le départ. Elle a été énoncée dans le discours prononcé par le Ministre des affaires étrangères de la Jordanie devant cette assemblée, le 2^e septembre 1990, dans lequel il déclarait :

"La Jordanie, pays civilisé qui respecte ses obligations au titre de la Charte des Nations Unies, ne peut et ne saurait approuver le recours à la force comme moyen de régler les différends entre Etats. Elle n'accepte pas non plus l'occupation du territoire d'autrui, n'appuie ni ne reconnaît de changements démographiques ou politiques découlant de la guerre dans notre région ou ailleurs dans le monde. Par conséquent, la Jordanie n'a pas reconnu la décision d'annexer le Koweït. La Jordanie a demandé et continue de demander ... le rétablissement de la légitimité dans ce pays arabe..." (A/45/PV.8, p. 77)

En foi de quoi, mon pays a cherché assidûment à trouver une solution pacifique au problème, dans le cadre d'une action arabe conjointe avant que l'on en arrive au recours à la force.

M. Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)

notre coopération effective avec toutes les organisations humanitaires s'occupant des droits de l'homme et avons appelé à la démolition des prisons et à l'abolition de la peine capitale.

Les problèmes de l'environnement sont au premier plan des préoccupations de nombreux pays, notamment de ceux qui connaissent des problèmes de désertification, de sécheresse, de catastrophes naturelles et de pollution. Les pays en développement ont souffert de façon plus aiguë des problèmes de l'environnement, s'ajoutant aux problèmes de la pauvreté et de l'arriération et aux difficultés de gérer les ressources naturelles et matérielles pour faire face aux défis du développement. Dans ce domaine, mon pays a dû affronter les défis et problèmes du développement dans des conditions naturelles et matérielles difficiles, telles la désertification, la rareté des ressources en eau, la superficie limitée de la terre géographique arable, au milieu de vastes déserts et la pénurie de ressources humaines. Dans ces circonstances, mon pays a entrepris un grand projet de rivière artificielle destiné à faire reculer le désert, à répandre la végétation sur les terres libyennes et à assurer une existence digne aux générations futures. Ce projet consiste à pomper l'eau des nappes phréatiques du désert libyen et à la transporter par pipeline vers la côte libyenne. Cette eau sera utilisée pour la consommation des ménages, pour l'irrigation et pour l'industrie. Grâce à Dieu, nous avons achevé la première phase du projet, qui amène 2 millions de mètres cubes d'eau quotidiennement pour irriguer une zone qui s'étend sur 660 kilomètres le long de notre côte septentrionale, à travers un pipeline de 2 000 kilomètres de long.

M. Nsour (Jordanie)

affirmer qu'il souhaite vivement que l'on préserve l'unité de l'Iraq et sa souveraineté sur son territoire, et estime que c'est là un important élément dans le maintien de la stabilité dans la région tout entière.

En ce qui concerne le Liban frère, mon pays s'associe à la joie de son peuple, qui nous est cher, devant la fin de la guerre civile destructrice, qui a dévasté le pays pendant près de 15 ans et devant le succès des autorités légitimes qui ont rétabli leur souveraineté sur la plupart du territoire libanais. Nous espérons également que ce succès continuera afin qu'elles puissent recouvrer leur souveraineté sur l'ensemble du territoire national. Nous demandons à l'organisation mondiale d'appuyer le Liban dans ses efforts en vue de l'application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité qui stipule que les forces israéliennes se retirent des territoires qu'elles contrôlent dans le Sud du Liban.

Mon pays souhaite renouveler son attachement et son plein appui à cette grande organisation, ainsi que son souci constant de la voir continuer à s'acquitter de ses travaux le mieux possible, pour le bien de toute l'humanité. Dans ce contexte, la Jordanie affirme son appui aux efforts en vue de développer les travaux de l'Organisation et d'introduire les améliorations et les amendements appropriés qui contribueront à accroître son efficacité, ce qui assurerait l'exécution de ses devoirs d'une manière positive, juste et efficace, qui préserverait son rôle essentiel en tant qu'organisation créée pour réaliser le rêve éternel de l'humanité, éviter le fléau de la guerre et préserver la paix et la sécurité internationales.

M. GURIRAB (Namibie) (interprétation de l'anglais) : Au nom du Gouvernement et du peuple de la République de Namibie, je tiens à adresser à l'Ambassadeur Samir Shihabi nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Je lui souhaite plein succès et l'assure de la coopération active de ma délégation dans l'exercice de ses fonctions. Je suis certain que, sous sa direction avisée, les travaux de cette assemblée seront menés avec compétence et efficacité.

Je voudrais également rendre hommage à S. E. M. Guido de Marco, Ministre des affaires étrangères de Malte, pour la façon exemplaire et éminente dont il a présidé la quarante-cinquième session.

M. Gurirab (Namibie)

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, mérite nos éloges pour son attachement aux activités et aux idéaux de l'Organisation des Nations Unies. Nous le remercions tout particulièrement pour son rapport complet et digne d'intérêt.

M. Gurirab (Namibie)

Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres de notre organisation : la République populaire démocratique de Corée; la République de Corée; les Etats fédérés de Micronésie; la République des Iles Marshall; et les trois Républiques baltes d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie. Je les assure de la volonté de ma délégation de coopérer avec eux au renforcement de notre organisation dans l'intérêt de la paix mondiale et de la coopération inter-Etats.

La quarante-sixième session de l'Assemblée générale se réunit au moment le plus historique de la vie de l'Organisation des Nations Unies. L'évolution de l'environnement mondial et la coopération internationale naissante ont remis l'accent sur le rôle essentiel que joue l'ONU en tant qu'instrument d'établissement de la paix, d'édification de la paix et de maintien de la paix.

La préférence accordée au dialogue plutôt qu'à l'affrontement fait bien augurer de notre volonté commune de paix et de sécurité internationales. Toutefois, l'idéal que nous avons d'un monde pacifique ne sera pleinement réalisé que lorsque les arsenaux d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive existants seront totalement éliminés. Nous exprimons l'ardent espoir que les initiatives actuelles permettront d'arriver à ce résultat, garantissant ainsi un avenir sûr et pacifique aux générations à venir. C'est dans ce contexte que la Namibie a décidé d'adhérer au Traité sur la non-prolifération, conformément au souhait de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de faire de l'Afrique une zone dénucléarisée.

Les changements qui s'opèrent actuellement dans le monde créent de nouvelles réalités. C'est pourquoi le Mouvement des pays non alignés, à sa dixième Conférence ministérielle tenue à Accra, au Ghana, a réaffirmé non seulement la validité et l'importance de la poursuite de sa propre existence, mais également la nécessité de défendre et de confirmer ses principes et ses objectifs, dont celui du respect sacré de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance nationale des Etats.

Aujourd'hui, dans le monde entier, les peuples intensifient leur lutte pour la liberté, la démocratie et la justice sociale. Nous applaudissons les gouvernements qui s'engagent à redonner un sens à la démocratie et à la défense des droits essentiels et des libertés fondamentales de l'homme.

M. Gurirab (Namibie)

Malgré les nombreuses victoires remportées jusqu'à présent concernant la réalisation du principe de l'autodétermination et de l'indépendance nationale, dont nous pouvons tous nous enorgueillir à juste titre, il est essentiel que nous gardions à l'esprit l'urgente nécessité d'éliminer les derniers vestiges du colonialisme, de l'apartheid et de l'oppression dans le monde.

La situation en Afrique du Sud préoccupe particulièrement mon gouvernement. En tant que Namibiens, nous avons partagé les angoisses, les souffrances et la destruction causées par le système de l'apartheid en Afrique australe. L'apartheid, quels que soient ses déguisements, est incompatible avec la paix, la stabilité et la véritable coopération. En ce sens, tous les vestiges de l'apartheid doivent être éliminés sans retard afin d'ouvrir la voie à de sérieuses négociations, en toute bonne foi, pour une nouvelle constitution qui permettra la naissance d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. Nous sommes prêts à apporter notre modeste contribution à cet objectif sur la base de l'expérience que nous venons de faire en Namibie qui, à notre avis, peut servir d'exemple dans la recherche d'une solution pacifique en Afrique du Sud.

L'escalade de la violence en Afrique du Sud a fait de nombreuses victimes, causé des souffrances indicibles et provoqué des destructions aveugles dans ce pays. Il est donc impératif que le Gouvernement sud-africain mette fin à cette violence; tous les indices montrent en effet qu'il ne peut se prétendre innocent dans cette situation tragique, et il a lui-même confirmé récemment qu'il avait donné des fonds secrets à l'Inkatha.

Bien que mon gouvernement, comme beaucoup d'autres, reconnaisse qu'une certaine évolution positive se soit produite en Afrique du Sud, notamment grâce à l'abrogation de certains des éléments clefs de l'apartheid, elle n'est pas suffisante pour justifier un relâchement des pressions internationales visant à éliminer rapidement l'apartheid. Les conditions énoncées dans la Déclaration d'Harare et dans la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, qui exigent un changement profond et irréversible en Afrique du Sud, ne sont pas encore satisfaites.

Nous prions instamment tous les principaux acteurs en Afrique du Sud de prendre des mesures audacieuses et courageuses afin de créer un climat propice

M. Gurirab (Namibie)

à des négociations permettant d'aboutir à l'adoption d'une constitution nouvelle et démocratique.

Mon gouvernement réitère son appui sans réserve aux efforts internationaux visant à trouver des solutions pacifiques aux conflits qui continuent de faire rage dans différentes régions du monde. A cet égard, nous applaudissons tout particulièrement la coopération entre les grandes puissances dans tous les domaines, y compris les domaines militaires et de la sécurité et la réduction des armes nucléaires.

S'agissant de la situation en République populaire d'Angola, le Gouvernement namibien réaffirme son appui total au processus de paix engagé actuellement dans ce pays voisin. A cet égard, nous voudrions rendre hommage aux deux parties et les encourager à rester fermement sur la voie de la consolidation de la paix et de la tenue d'élections libres en 1992.

Au Mozambique, le Gouvernement fait des efforts sincères pour amener la paix et la réconciliation dans ce pays. Malheureusement, ces efforts sont sapés par la RENAMO. Nous prions instamment tous ceux qui peuvent faire pression sur la RENAMO de le faire afin d'amener la RENAMO à la table des négociations.

Je voudrais saluer les progrès accomplis à ce jour au Sahara occidental. Nous espérons que le référendum supervisé par l'ONU donnera des résultats honnêtes qui permettront au peuple sahraoui d'obtenir la réalisation de ses droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance nationale.

La question de Palestine continue d'être au coeur du conflit du Moyen-Orient. Le peuple palestinien se voit encore refuser l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination dans sa propre patrie. Il continue de subir les maux de l'occupation et de l'oppression.

Le Gouvernement namibien réitère son appui à la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), afin de trouver une solution et une paix durables dans la région. C'est dans ce contexte que nous applaudissons l'initiative des Etats-Unis tendant à trouver une formule acceptable pour toutes les parties intéressées pour qu'ait lieu cette conférence. Nous pensons que les décisions prises par le Conseil national palestinien à sa récente conférence d'Alger contribueront largement à cette fin.

M. Gurirab (Namibie)

Le Gouvernement et le peuple namubiens se sont félicités du rétablissement de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Koweït. La fin de la crise du Golfe a soulagé la communauté internationale. Toutefois, nous sentirons pendant longtemps encore les effets de cette guerre coûteuse en termes de vies humaines, de souffrances, de destruction économique et de dégradation de l'environnement. La communauté internationale est donc priée d'apporter une aide humanitaire afin d'atténuer les souffrances des victimes de cette guerre tragique.

Les efforts du Gouvernement libanais pour reprendre le contrôle de ses frontières et pour établir la paix et l'unité nationale méritent l'appui général de la communauté internationale.

Dans l'actuel climat international favorable, les efforts du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour trouver une solution au problème de la réunification et de l'intégrité territoriale de Chypre porteront, nous l'espérons, pleinement leurs fruits.

Quant à l'Afghanistan, nous espérons que la volonté actuelle de dialogue permettra au peuple afghan de trouver une solution pacifique au conflit qui se poursuit.

Il est encourageant de voir que les différents partis au Cambodge sont parvenus à un accord de cessez-le-feu, créant ainsi des conditions favorables à un règlement du conflit dans ce pays. A ce propos, nous nous félicitons de la création du Conseil national suprême en tant qu'autorité légitime provisoire dans ce pays.

Il va sans dire que la coopération et la solidarité internationales sont importantes dans le monde d'aujourd'hui, qui devient de plus en plus un véritable village mondial. Il faut souligner que cette coopération devrait être fondée sur le respect et l'intérêt mutuels entre les nations. Malheureusement, les tendances économiques internationales actuelles montrent que les relations économiques restrictives entre les pays industrialisés se perpétuent au détriment des pays en développement.

Dans le cadre de cette relation inégale actuelle, les pays du Sud se voient imposer des termes d'échange défavorables et se voient refuser l'accès aux ressources techniques et financières qui pourraient les aider à renforcer leur développement économique et leur prospérité. Dans ces conditions, les

M. Gurirab (Namibie)

pays en développement continuent de souffrir du sous-développement, de la pauvreté, de la stagnation économique et du fardeau d'une dette écrasante.

Nous invitons les pays du Nord à tenir compte de notre désir légitime de parvenir à un ordre économique international équitable. En même temps, nous relevons le défi lancé aux pays en développement de s'unir pour renforcer leur coopération économique et leurs efforts de développement. Cette position a été soulignée récemment par le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui s'est tenu à Abuja, au Nigéria, et par la dixième Conférence ministérielle des pays non alignés, qui s'est tenue à Accra, au Ghana.

Le Gouvernement namibien est fermement convaincu que la coopération économique régionale facilitera une croissance et un développement économiques rapides et durables. C'est la raison pour laquelle la Namibie est devenue membre, immédiatement après son indépendance, de plusieurs institutions économiques régionales - notamment la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe et la Banque africaine de développement. Dans le même esprit, la Namibie a été l'un des premiers pays signataires du Traité créant la Communauté économique africaine, signé par les chefs d'Etat et de gouvernement africains à Abuja, au Nigéria, en juin 1991. La Namibie a l'intention de rendre officielle sa participation à la Zone d'échange préférentiel.

Notre continent, le continent africain, continue de souffrir de problèmes économiques aigus qui perpétuent la stagnation, le sous-développement et la pauvreté. Etant donné la crise économique persistante en Afrique et l'incapacité regrettable du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 (PANUREDA) à atteindre les objectifs qu'il avait annoncés, la communauté internationale devrait, en coopération avec l'Afrique, renouveler ses efforts en vue de trouver un mécanisme pratique permettant de mieux contribuer au redressement économique et au développement de l'Afrique.

Un an et demi s'est écoulé depuis l'accession de la Namibie à l'indépendance. La première année a été utilisée pour définir les domaines de développement prioritaires, à savoir l'agriculture et le développement rural, l'éducation et la formation, les soins de santé et le logement. Le processus

M. Gurirab (Namibie)

de reconstruction et de développement à l'échelle nationale que nous avons engagé vise à améliorer les conditions de vie de notre population, qui a longtemps été victime de l'apartheid, du colonialisme et d'une exploitation brutale.

Récemment, une conférence historique sur la réforme foncière s'est tenue à Windhoek. Des recommandations importantes y ont été adoptées qui ont ensuite été présentées au gouvernement afin de jeter les bases d'une politique foncière.

Conformément à notre constitution démocratique, nous nous sommes engagés à garantir la justice à tous les Namibiens. Les droits de l'homme sont la pierre angulaire de notre constitution, la base de notre politique de réconciliation nationale et le coeur de notre politique étrangère.

Lors de son indépendance, la Namibie a hérité de disparités sociales et économiques. La majorité de notre population vit encore dans la pauvreté. Cette pauvreté est caractérisée par des revenus faibles, un chômage et un sous-emploi généralisés, un taux élevé d'analphabétisme, l'insuffisance de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement, des soins de santé et de l'éducation, et des logements. Malheureusement, les statistiques disponibles sur la Namibie ne reflètent pas cette situation économique précaire en raison du niveau extrêmement élevé, même d'après les normes mondiales, des revenus d'une minorité de la population, ce qui est une conséquence directe de l'apartheid. Nos efforts actuels pour remédier à ces déséquilibres sont gênés par des contraintes budgétaires et l'insuffisance de ressources.

Dans ces conditions, nous continuons de demander l'aide de la communauté internationale. Nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance aux gouvernements et aux institutions internationales, ainsi qu'aux personnes qui nous ont aidés dans nos efforts de développement. En outre, nous nous félicitons de la décision, prise par l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session, d'accorder à la Namibie une attention particulière pour appuyer son développement économique et social. Je voudrais exprimer l'espoir qu'à la présente session une décision positive sera prise reconnaissant que la Namibie fait partie des pays les moins avancés.

M. Gurirab (Namibie)

L'une des questions auxquelles mon gouvernement continue d'attacher une importance particulière est celle de Walvis Bay et des îles au large de la côte. Comme vous le savez, nous négocions avec le Gouvernement sud-africain sur le rattachement de Walvis Bay et de ces îles au reste de la Namibie, comme le prévoit la résolution 432 (1978) du Conseil de sécurité.

M. Gurirab (Namibie)

J'informe les représentants qu'outre la déclaration commune sur la question de Walvis Bay et des îles au large, publiée à Windhoek le 17 mai 1991, les Gouvernements de la République de Namibie et de la République sud-africaine sont convenus en principe, à titre de mesure provisoire, de mettre en place une administration commune en attendant le règlement définitif de la question. A cette fin, il a été décidé de créer une commission technique mixte chargée de conseiller les deux gouvernements sur les fonctions et les structures de l'administration commune.

Il a aussi été décidé de nommer une commission technique mixte chargée de faire des recommandations sur la démarcation de la frontière entre les deux pays au milieu du fleuve Orange, conformément aux principes du droit international.

Je voudrais souligner qu'en raison de son rôle et de sa responsabilité historique, le Conseil de sécurité devrait rester saisi de la question de Walvis Bay et des îles au large. En conséquence, nous demandons instamment aux membres du Conseil, et plus particulièrement aux membres permanents, d'appuyer nos efforts en vue d'une solution finale. J'invite aussi tous les Etats Membres à faire en sorte que l'Afrique du Sud négocie de bonne foi et sans trop de retard. Le règlement de cette question en notre faveur ne ferait pas qu'asseoir la souveraineté et l'intégrité territoriale de notre pays; il créerait également un énorme potentiel d'intégration et de prospérité économiques pour l'Afrique australe. Des perspectives nouvelles en matière de commerce extérieur, de transports et de communications pourraient s'ouvrir ainsi et s'améliorer, non seulement pour l'Afrique australe, mais pour le continent tout entier et pour le reste du monde.

La Namibie est résolue à protéger et à maintenir l'écosystème, les processus écologiques fondamentaux, la diversité biologique et l'utilisation des ressources naturelles vivantes, sur une base durable. Ce principe est consacré dans notre constitution. C'est dans ce contexte que nous appuyons pleinement la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui doit avoir lieu l'année prochaine au Brésil.

Nous préconisons la restructuration et la démocratisation du système des Nations Unies afin qu'il réponde mieux aux défis d'aujourd'hui. Toutefois, nous pensons que ces changements ne doivent pas se limiter au Secrétariat,

M. Gurirab (Namibie)

mais inclure tous ses organes principaux, y compris le Conseil de sécurité. Nous connaissons les diverses idées déjà formulées à ce sujet. Néanmoins, il convient d'examiner attentivement la situation avant de faire quoi que ce soit.

Enfin, je voudrais rendre un hommage mérité et exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, pour la façon magistrale et très courageuse dont il a dirigé les Nations Unies tout au long de son mandat. Nous n'oublierons jamais que dans sa première intervention au Conseil des Nations Unies pour la Namibie, lorsqu'il a pris ses fonctions il y a 10 ans, il s'était engagé à oeuvrer à l'indépendance de la Namibie. Conformément à ce noble engagement, il a travaillé sans relâche pour parvenir à cet objectif, qui s'est enfin réalisé à minuit, le 21 mars 1990, lorsqu'il a investi le premier Président de la République de Namibie.

Une fois encore, nous rendons hommage aux milliers de fonctionnaires du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), dont le dévouement a permis l'avènement de notre nation.

Le nom du Secrétaire général sera à jamais lié à l'avènement de la Namibie. Nous le remercions et lui souhaitons de revenir souvent en Namibie. Il le sait, il sera toujours chez lui dans notre pays, la Namibie.

M. BISHARI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, au nom de la délégation de la grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, je tiens à présenter mes plus sincères félicitations à l'Ambassadeur Shihabi pour son élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Nul doute que sa sagesse, son expérience et ses grandes qualités personnelles nous permettront d'arriver aux meilleurs résultats.

Je voudrais également dire la reconnaissance de ma délégation à son prédécesseur, M. Guido de Marco, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Malte amie, dont l'habileté consommée à conduire les délibérations de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale est digne des plus grands éloges.

Ma délégation voudrait aussi rendre hommage au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui a sincèrement cherché à renforcer et à promouvoir le rôle des Nations Unies.

M. Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)

En outre, nous nous félicitons de l'admission de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée. Nous sommes persuadés que leur entrée aux Nations Unies aidera à réaliser les aspirations du peuple coréen et à réunifier la péninsule coréenne. De même, nous nous réjouissons de l'admission des trois Etats baltes - l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie -, des Iles Marshall et des Etats fédérés de Micronésie.

L'Organisation des Nations Unies a grandement contribué à la coopération internationale sous diverses formes et a joué un rôle important au cours des 40 dernières années dans le domaine de la décolonisation. Aujourd'hui, plus que jamais, la communauté internationale se doit de renforcer et de promouvoir le rôle de l'organisation mondiale. Nous croyons que nous n'y arriverons que par une action collective authentique, désintéressée, traduisant avant tout la volonté politique sincère de tous les pays Membres d'apporter un appui matériel, moral et politique inconditionnel à l'Organisation pour la mettre en mesure de répondre aux aspirations et aux espoirs de tous les peuples du monde, comme cela est exprimé dans le Préambule de la Charte et consacré dans les nobles principes des Nations Unies.

M. Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)

La communauté internationale se doit également de réexaminer le privilège du veto et de passer de la phase de formulation d'exigences à celle de l'action et de l'exécution. Il est clair qu'il n'existe plus aucune justification pour conserver le privilège du veto, lequel continue d'être un obstacle majeur à l'exécution adéquate par le Conseil de sécurité de sa tâche principale, à savoir la préservation de la paix et de la sécurité internationales, et demeure la cause de la paralysie consécutive des Nations Unies. D'autant plus que le privilège du veto a causé des souffrances indicibles aux peuples des pays faibles, ayant été exploité pour affermir des concepts qui contreviennent à la légalité internationale.

Nous demandons que l'on commence immédiatement de sérieux efforts pour améliorer le rôle de l'Organisation. Nous estimons qu'il existe un besoin urgent de reconsidérer certaines des clauses de la Charte, qui ne sont plus adaptées aux changements intervenus dans la situation internationale. Mon pays, qui s'honore d'avoir pris l'initiative de lancer un appel en vue du réexamen du privilège du veto, maintiendra fermement sa position de principe sur cette question, car nous sommes convaincus que c'est la façon adéquate d'assurer que les Nations Unies se développent en force et en efficacité afin de devenir un instrument de dissuasion effectif contre ceux qui pratiquent la politique de la force et qui exercent l'injustice et l'oppression, l'agression et le terrorisme organisé, ainsi que le blocus économique et scientifique à l'encontre des petits pays en développement.

Mon pays lance un appel pour l'amélioration du rôle de l'Assemblée générale des Nations Unies, et pour transformer le Conseil de sécurité en un organe qui exprime la volonté des peuples des Nations Unies à préserver la paix et la sécurité internationales et les principes de respect de la souveraineté, et non pas un Conseil pour la sécurité de certains Etats spécifiques.

Mon pays a souffert des maux du colonialisme dans le passé et plus récemment. Au début du siècle, nous fûmes victimes d'une invasion fasciste, d'une occupation et d'une colonisation abhorrées, au cours desquelles nous dûmes endurer toutes les formes d'oppression, de terrorisme, de génocide et de dépopulation. Au cours de la seconde guerre mondiale, et indépendamment de sa volonté, la Libye vit son territoire devenir l'un des principaux théâtres des

M. Bishari (Jamahiriy arabe libyenne)

opérations militaires. Notre peuple a payé un lourd tribut, au point de vue humain et matériel, à une guerre qui ne le concernait pas. Depuis la fin de la guerre et jusqu'à nos jours, le peuple libyen n'a cessé de pâtir des effets de la guerre et de ses séquelles, en raison des mines et explosifs semés dans notre terre par les pays en guerre. La communauté internationale a adopté de nombreuses résolutions, dans cette organisation et dans d'autres, appelant les pays responsables de cette situation à fournir l'information et l'assistance technique nécessaires pour l'élimination de ces mines et autres matériels de guerre et à payer des réparations pour les dommages causés. Aujourd'hui, nous souhaitons à travers vous, réitérer notre demande aux pays concernés d'assumer leurs responsabilités dans ce domaine : répondre aux appels de la communauté internationale et de respecter les dispositions des résolutions de l'Assemblée générale concernant les séquelles des guerres.

La plus récente agression perpétrée contre mon pays a été l'attaque militaire barbare lancée contre nous le 14 avril 1986 par la précédente administration d'une superpuissance, membre permanent du Conseil de sécurité. Cette attaque constituait une violation flagrante de la Charte et des principes du droit international et d'autres normes et conventions internationales, sans mentionner les nombreuses provocations et actes d'hostilité répétés qui ont été perpétrés par cette superpuissance contre mon propre pays depuis le début des années 80, ainsi que l'imposition d'un boycottage et d'un blocus économique, scientifique et culturel. La communauté internationale a vivement condamné cette perfide attaque militaire à travers diverses résolutions adoptées par les organisations internationales et régionales pertinentes, la plus importante étant la résolution 38/41 de l'Assemblée générale, qui demandait à ce pays de s'abstenir de l'emploi de la force contre la Libye, et réaffirmait le droit de la Libye à recevoir des compensations adéquates pour les pertes humaines et matérielles subies. Aujourd'hui, nous renouvelons notre appel pressant au pays en question d'écouter la voix de la justice, de la raison et de la logique, de répondre à l'appel pour la paix et de s'abstenir de toute mesure qui accroîtrait la tension et aggraverait le différend entre les deux pays. Nous appelons l'Administration des Etats-Unis à engager le dialogue et à résoudre tous les différends, s'il en existe, par des moyens pacifiques et la négociation.

M. Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)

Notre appel est un appel en faveur de la paix. A travers vous, je demande instamment aux Etats-Unis d'Amérique d'accepter l'offre d'un dialogue basé sur une coopération constructive, honorable et juste.

Ma délégation, qui observe la Charte des Nations Unies et les principes de la légitimité internationale, qui respecte la souveraineté des Etats et le droit des peuples à l'autodétermination et à la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, lance un appel à l'établissement de relations de coopération et d'amitié afin de consolider la sécurité et la paix internationales et d'apporter la tranquillité et la confiance à tous les peuples du monde.

Le respect des droits de l'homme a été au coeur des événements de la nouvelle décennie, marquée par des changements et développements politiques importants. Dans ce contexte, je voudrais déclarer que mon pays a toujours accordé la plus grande attention à la question des droits de l'homme. Ce respect pour les droits de l'homme découle de notre conviction inébranlable qu'un tel respect de la dignité humaine est la base de la prospérité et du progrès des peuples. Nous sommes déterminés à poursuivre notre soutien aux efforts de la communauté internationale, à travers les Nations Unies et ses organes spécialisés dans les droits de l'homme, en vue de réaliser les objectifs humains élevés auxquels nous aspirons tous. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la convocation d'une conférence internationale sur les droits de l'homme en 1993. Mon pays fut le premier à réaffirmer le principe des droits de l'homme, dans notre important Document vert sur les droits de l'homme qui fut distribué en tant que document de l'Assemblée générale en 1989. Ce principe fut couronné par des mesures pratiques et législatives visant à protéger et renforcer les droits de l'homme, les libertés fondamentales d'expression et le droit au travail. Nous appelons au respect de ces droits aux niveaux national et international. Le début de l'année 1989 a été témoin d'événements qui sont venus consolider les acquis dans ce domaine. Nous avons promulgué une loi renforçant les libertés et nous avons ratifié un certain nombre d'accords et d'instruments internationaux dans le domaine des droits de l'homme. Nous avons créé le Comité international du prix Kadhafi pour les droits de l'homme, qui a tenu ses réunions dans notre pays, au cours des trois dernières années. Nous avons constamment exprimé

M. Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)

notre coopération effective avec toutes les organisations humanitaires s'occupant des droits de l'homme et avons appelé à la démolition des prisons et à l'abolition de la peine capitale.

Les problèmes de l'environnement sont au premier plan des préoccupations de nombreux pays, notamment de ceux qui connaissent des problèmes de désertification, de sécheresse, de catastrophes naturelles et de pollution. Les pays en développement ont souffert de façon plus aiguë des problèmes de l'environnement, s'ajoutant aux problèmes de la pauvreté et de l'arriération et aux difficultés de gérer les ressources naturelles et matérielles pour faire face aux défis du développement. Dans ce domaine, mon pays a dû affronter les défis et problèmes du développement dans des conditions naturelles et matérielles difficiles, telles la désertification, la rareté des ressources en eau, la superficie limitée de la terre géographique arable, au milieu de vastes déserts et la pénurie de ressources humaines. Dans ces circonstances, mon pays a entrepris un grand projet de rivière artificielle destiné à faire reculer le désert, à répandre la végétation sur les terres libyennes et à assurer une existence digne aux générations futures. Ce projet consiste à pomper l'eau des nappes phréatiques du désert libyen et à la transporter par pipeline vers la côte libyenne. Cette eau sera utilisée pour la consommation des ménages, pour l'irrigation et pour l'industrie. Grâce à Dieu, nous avons achevé la première phase du projet, qui amène 2 millions de mètres cubes d'eau quotidiennement pour irriguer une zone qui s'étend sur 660 kilomètres le long de notre côte septentrionale, à travers un pipeline de 2 000 kilomètres de long.

M. Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)

Le 28 août de cette année, nous avons célébré l'arrivée, dans la région de Benghazi, des eaux de cette grande rivière créée par l'homme. A l'occasion de cet événement grandiose, des chefs d'Etat, des dirigeants et des délégations, représentant les deux tiers du monde, sont venus partager les réjouissances du peuple arabe libyen. Nous aimerions saisir cette occasion pour adresser nos remerciements et exprimer notre profonde gratitude à M. Mohamad Mahathir, Premier Ministre de Malaisie, qui a mentionné ce projet dans sa déclaration au cours du débat général.

Nous sommes fiers de cette réalisation grandiose, parce que nous pensons que tout pouce de verdure ajouté aux terres arables d'un pays en développement est une réponse aux défis lancés par une nature hostile et que tout effort déployé pour résoudre les problèmes de développement et d'arriération et pour faire face aux besoins vitaux de millions de personnes rapproche l'homme contemporain des solutions adéquates permettant de répondre aux justes exigences des peuples et à leur ambition de réaliser prospérité et progrès.

Nous avons construit cette grande rivière par nous-mêmes, sans l'aide d'aucun emprunt étranger ni assistance financière. Les efforts de la Libye dans le domaine d'entreprises positives de ce genre, visant à la préservation de l'environnement et à la promotion du développement, nous font attendre avec confiance la Conférence mondiale sur l'environnement et le développement qui doit se tenir à Rio de Janeiro en 1992, dont nous espérons des résultats positifs.

La région du Moyen-Orient continue d'être un des foyers de tension les plus graves dans le monde, du fait de l'occupation par l'entité sioniste raciste de la Palestine et d'une grande partie des territoires arabes.

Au cours des ans, la communauté internationale a adopté de nombreuses résolutions sur la question de Palestine, qui toutes réaffirmaient les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment le droit au retour dans ses foyers et le droit à l'autodétermination. Toutefois, en dépit de cette reconnaissance internationale juste et constante, le peuple palestinien reste toujours privé de ses droits politiques et de ses droits de l'homme, du fait de l'intransigeance israélienne, qui constitue l'obstacle principal à tout effort international sincère tendant à parvenir à une solution juste et durable de la question palestinienne.

M. Bishari (Jamaliriya arabe libyenne)

L'Intifada du peuple palestinien contre l'occupation israélienne est venue réaffirmer le fait que quand le droit est du côté du faible, il devient invincible dans sa lutte contre la technologie de l'injusto. L'Intifada palestinienne a prouvé que la volonté des peuples de réaliser leurs aspirations légitimes ne peut être réprimée. Notre position à cet égard est fondée sur le respect des pactes internationaux. Nous appuyons vigoureusement le droit du peuple palestinien à libérer son sol et à établir son propre Etat indépendant avec pour capitale la sainte ville d'Al Qods.

L'émigration des Juifs d'Union soviétique et d'autres pays vers la Palestine et leur colonisation dans les territoires arabes occupés représentent à ce stade la menace la plus sérieuse à la cause palestinienne. Les déclarations répétées des dirigeants israéliens et leur appel à la création du Grand Israël sont la preuve évidente de leurs sinistres desseins de créer une situation démographique nouvelle en Palestine et dans les territoires arabes occupés, de manière à ce que la composition démographique de la région devienne un obstacle à toute solution juste qui garantirait les droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien.

L'on parle beaucoup actuellement de la paix et d'un règlement juste et durable des problèmes du Moyen-Orient et de la question de Palestine, conformément aux résolutions des Nations Unies, dont certaines furent adoptées il y a plus de 40 ans, à commencer par la résolution 181 (II) (1947) de l'Assemblée générale, suivie par de nombreuses autres résolutions.

Les Palestiniens et les peuples arabes d'Egypte, de Syrie, de Jordanie et du Liban ont exprimé leur détermination à réaliser la paix. Permettez-moi de vous dire que ceux qui ne veulent pas la paix sont les Israéliens; que ceux qui saperont tout effort déployé en faveur de la paix sont les Israéliens également, cela parce qu'ils croient uniquement en la logique de la force et de la guerre. Telles sont leur croyance profondément enracinée et leur stratégie constante. Alors que le reste du monde s'achemine vers la détente, nous les voyons produire des armes de destruction massive. Ils font la sourde oreille aux appels du monde leur demandant de placer leurs installations nucléaires sous le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ils préparent un nouveau genre de guerre dans la région, la guerre de l'eau.

M. Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)

Les souffrances du peuple d'Afrique du Sud face aux pratiques racistes ne peuvent être séparées des souffrances du peuple palestinien en Palestine occupée. Nous, en Libye, appuyons la juste lutte du peuple d'Afrique du Sud et demandons instamment à tous les peuples du monde de le soutenir dans sa juste lutte pour éliminer l'apartheid. Nous condamnons fermement les politiques et pratiques racistes à l'égard de la majorité noire en Afrique du Sud.

En tant que pays riverain de la Méditerranée, nous prêtons un intérêt particulier au renforcement de la paix, la coopération et la sécurité dans cette région et demandons qu'on ne permette pas qu'elle devienne un foyer de tension dans le monde ou ne serve de tremplin pour des attaques directes contre les Etats côtiers. Nous réitérons notre appel en vue de transformer la Méditerranée en un lac de paix et d'échanges culturels et de la libérer des armes de destruction massive, et des flottes et bases étrangères qui y sont établies. Elle devrait devenir un modèle de coopération entre les peuples du nord et du sud et un symbole du slogan : "Pas d'agression, pas d'invasion, mais sécurité et tranquillité."

La question du Liban a été au centre des préoccupations du monde arabe et de la communauté internationale et l'objet de leurs efforts pour mettre fin à la tragique situation dans ce pays et réaliser une entente nationale globale qui mettrait fin à l'épreuve qu'il traverse et sauvegarderait son unité, son indépendance et sa souveraineté. Cependant, malgré les efforts déployés sur le plan national à l'intérieur du Liban et sur le plan international à l'extérieur du pays, le peuple libanais continue de souffrir profondément, dans la partie méridionale du pays, par suite de l'occupation israélienne continue d'une portion de son territoire, au défi flagrant des résolutions adoptées par la communauté internationale. Mon pays, qui a toujours demandé que soient sauvegardées l'intégrité, l'unité et la souveraineté du Liban, estime que la solution du problème libanais exige le retrait immédiat et complet des forces d'occupation israéliennes, permettant ainsi à l'autorité légitime libanaise d'étendre son contrôle à l'ensemble du territoire national.

Le désarmement général et complet sous contrôle international efficace est l'objectif souhaité pour toutes les populations du monde. Il appartient à tous les pays du monde, particulièrement à ceux qui possèdent des armes

M. Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)

nucléaires et autres armes de destruction massive, de faire tout leur possible pour avancer vers la réalisation de cet objectif dans le cadre du plein respect des principes et des buts de la Charte des Nations Unies et conformément aux priorités énoncées dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Cette vue d'ensemble, que nous partageons avec de nombreux pays, procède de la pleine conscience que nous avons des terribles menaces qui pèsent sur notre planète par suite de la production, du stockage et de l'utilisation éventuelle d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Nous demandons à ce que le désarmement touchant ce genre d'armes soit total dans tous les pays qui les possèdent ou les fabriquent, sans exception ni distinction. Le vingt-quatrième article du Document vert, qui a été approuvé par le peuple arabe libyen, déclare :

"Les citoyens de la Jamahiriya demandent l'élimination des armes nucléaires, chimiques et bactériologiques et de tous moyens de destruction massive, de même que la destruction des stocks existants, et demandent que l'humanité soit délivrée des centrales nucléaires et du danger de ses déchets toxiques."

En tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à la Convention sur l'interdiction des armes bactériologiques et au Protocole de Genève, mon pays soutient tous les efforts internationaux et régionaux visant à arrêter la course aux armements nucléaires et à éliminer les armes nucléaires. Nous appuyons également tous les efforts et mesures internationaux visant à interdire toutes autres formes d'armes de destruction massive, sans distinction. Comme nous appuyons également le principe d'établir des zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les parties du monde, y compris en Afrique et au Moyen-Orient. Malheureusement, nos espoirs ont été déçus dans ce domaine par la volonté persistante d'Israël à produire, à posséder, et à mettre au point des armes de destruction massive, en dépit des appels répétés et des condamnations de la communauté internationale. Non seulement les Israéliens ont refusé de renoncer à la possession d'armes nucléaires, mais encore ils continuent leurs essais de vecteurs et refusent de placer leurs installations nucléaires sous le contrôle de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

M. Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)

En ce qui concerne le désarmement touchant les armes de destruction massive, nous avons écouté avec beaucoup d'attention la proposition du Président des Etats-Unis, George Bush, lorsqu'il a fait part unilatéralement d'un projet de réductions dans le plus grand arsenal nucléaire des Etats-Unis. Nous considérons cette proposition importante et positive. Nous demandons instamment aux Etats-Unis d'Amérique, considérant que ses réalisations techniques et scientifiques sont dues à l'oeuvre collective de l'humanité tout entière - vu l'immigration aux Etats-Unis de millions d'êtres humains venus du monde entier - de continuer dans cette voie, au service de la paix et de la sécurité internationales.

Nous lançons un appel aux parties qui possèdent des armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et bactériologiques, pour qu'elles prennent des initiatives afin de détruire leurs arsenaux, qu'elles s'abstiennent de fabriquer ou de stocker de telles armes, et qu'elles prennent internationalement l'engagement obligatoire de ne pas les employer pour épargner des vies humaines.

Mon pays suit avec attention les développements positifs dans la recherche de solutions politiques globales à certains problèmes régionaux. Ces développements positifs sont dus à des efforts internationaux intensifs et aux démarches entreprises par le Secrétaire général conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Parmi les plus importants de ces problèmes se rangent les situations à Chypre, au Cambodge et en Afghanistan. Etant donné notre position de principe immuable selon laquelle tous les problèmes, tant internationaux que régionaux, doivent être réglés de manière juste et équitable dans le cadre du plein respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, mon pays se félicite de tous les efforts tendant à trouver des solutions justes et globales aux problèmes de Chypre, du Cambodge et de l'Afghanistan dans le cadre de la légalité internationale, du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de ces pays ainsi que de leur statut de non-aligné, à l'abri de toute présence étrangère et de toute ingérence dans leurs affaires intérieures. Nous nous félicitons des efforts du Secrétaire général à cet égard et de l'utilisation de ses bons offices aux fins d'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Mon

M. Bishari (Jamahiriya arabe libyenne)

pays apprécie ses efforts inlassables en vue de parvenir à des solutions politiques justes et globales de ces problèmes et tient à l'en remercier. Mon pays, qui a toujours fourni toutes sortes d'aide et d'appui matériel et politique aux peuples qui combattent pour leurs justes causes, et à leur lutte légitime afin de reconquérir leur liberté et leur indépendance conformément aux dispositions et principes de la Charte des Nations Unies, tient à réaffirmer son engagement de continuer à soutenir cette lutte, jusqu'à ce que ces peuples puissent réaliser leurs aspirations légitimes, ceci partant d'une foi immuable et inébranlable dans la cause de la liberté et de la défense de l'opprimé partout dans le monde.

Mon pays appuie également l'aspiration légitime du peuple coréen à réaliser son unité par des moyens pacifiques et à l'abri de toute ingérence étrangère, tout comme s'est faite l'unification de la nation allemande après la chute du Mur de Berlin. La première personne à prédire l'effondrement de ce mur fut le Président Muammar Qaddafi. De même que nous appuyons le droit de tous les peuples divisés à s'unir, nous réaffirmons aussi le droit des peuples arabes à l'unité, à l'abri de toute ingérence étrangère. Nous vivons une nouvelle étape de l'histoire. Une page a été tournée. Une nouvelle page s'inscrit où il est fait appel au respect des droits de l'homme et de la souveraineté des Etats, à la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et au non-recours à des politiques de déstabilisation. Il y est également fait appel au renforcement de la démocratie, qui donne à l'homme le droit de disposer de son destin par lui-même et non par procuration; à l'élimination de la dictature de la face du monde et au rejet de toute forme de gouvernement par un seul homme, une seule classe, un parti unique, une tribu, une avant-garde ou une élite, réaffirmant ainsi la souveraineté des peuples et le respect de leur volonté. Nous demandons instamment que l'on adhère aux principes de la légalité internationale sur une base d'égalité et conformément aux idéaux créateurs de l'homme, que la paix et la coopération règnent dans le monde, que le fossé entre nations riches et pauvres soit comblé, que des avantages mutuels guident la coopération entre les Etats, et que les nobles valeurs humaines prévalent dans le monde.

M. TSERING (Bhoutan) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de transmettre à l'Ambassadeur Shihabi et, à travers lui, à tous les représentants, le salut chaleureux de S. M. Jigme Singye Wangchuck, Roi du Bhoutan, et ses meilleurs vœux pour le succès de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour présenter à l'Ambassadeur Shihabi les félicitations chaleureuses de ma délégation à l'occasion de son élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Etant donné sa sagesse et son expérience, je suis certain qu'il mènera nos débats vers une conclusion heureuse. Je tiens également à ce qu'il soit pris note de notre reconnaissance envers M. Guido de Marco pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la précédente session.

C'est avec une profonde tristesse que nous voyons arriver la fin du mandat de notre éminent Secrétaire général. Pendant 10 ans, nous avons tous bénéficié de sa direction inspirée et de sa diplomatie chevronnée. Son histoire est une liste longue et sans tache de succès brillants. C'est souvent une intervention personnelle de sa part qui a fait la différence cruciale permettant de créer un climat favorable à la négociation et de progresser dans le règlement d'un conflit. Plus important encore, il a présidé une Organisation rehaussée, revigorée, à laquelle le monde, au cours des dernières années, s'est de plus en plus souvent adressé pour la solution de ses problèmes. Le sens de sa mission ne lui a jamais fait défaut. Nous le remercions sincèrement et lui sommes reconnaissants d'avoir fait preuve d'un tel dévouement et d'avoir rempli aussi remarquablement ses fonctions.

Le rapport annuel du Secrétaire général illustre bien son dévouement. Il ne représente pas seulement un résumé des événements récents mais aussi un modèle pour le présent et l'avenir et un appel à l'action. Ses recommandations méritent notre plus grande attention.

Je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue aux Gouvernements et aux peuples de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée à l'occasion de leur admission longtemps retardée à l'Organisation des Nations Unies. Un autre vestige de la guerre froide a disparu. De notre avis, l'admission de ces pays donnera un nouvel élan au

M. Tsering (Bhoutan)

processus de réunification que souhaitent les deux pays. Dans ce contexte, nous appuyons sans réserve les trois mesures proposées par le Président Roh Tae Woo de la République de Corée, dans sa récente déclaration à l'Assemblée générale, visant à édifier une relation positive sur le fondement de cette nouvelle phase de coexistence entre les deux Corées.

L'aube d'une ère nouvelle se manifeste aussi par l'admission de la République d'Estonie, de la République de Lettonie et de la République de Lituanie au sein de l'Organisation. Suivant de si près leur indépendance, leur admission témoigne éloquemment de l'amour de liberté qui anime leurs peuples et de la promotion d'une plus grande représentativité de l'organisme mondial. Nous souhaitons une cordiale bienvenue aux Etats fédérés de Micronésie et à la République des Iles Marshall à l'occasion de leur admission aux Nations Unies. La communauté mondiale ne peut que bénéficier de cette augmentation de sa diversité.

Nous vivons une époque extraordinaire. Il s'est tant produit et si rapidement qu'il est difficile de se tenir au courant des événements mondiaux. Avec la fin de la guerre froide, la compréhension, la coopération et une tendance irréversible à la réconciliation entre nations dominant. Les conflits anciens sont enterrés. De nouvelles possibilités et des idées neuves prennent naissance. Ce qui était autrefois impensable est devenu réalité. L'Allemagne, comme elle le souhaitait, est devenue à nouveau une seule nation. De nouveaux changements se produisent quotidiennement. La transformation de l'Union soviétique n'est rien moins que stupéfiante. Après des siècles de régime autocratique, le peuple est maintenant l'arbitre de son propre destin. Beaucoup d'incertitudes et beaucoup de variables demeurent, comme à tout tournant de l'histoire, mais nous ne pouvons qu'interpréter de tels changements comme un heureux augure pour le monde entier.

M. Tsering (Bhoutan)

Alors que les conflits idéologiques sont mis de côté, une convergence d'opinions devient possible sur des questions critiques. Les travaux des Nations Unies sont mis en valeur, renforcés et revitalisés. Il y a une volonté plus grande d'oeuvrer par le biais du système des Nations Unies. Cette volonté a rendu possible une réponse rapide et concertée à l'invasion du Koweït par l'Iraq et a contribué à la libération de l'Emirat. Comme notre Secrétaire général l'a souligné, à juste titre :

"Alors que s'ouvre l'ère de l'après-guerre froide, l'Organisation des Nations Unies constitue un îlot de stabilité dans le flux des événements." (A/45/L, p. 2)

En même temps, un respect renouvelé pour la primauté du droit s'est instauré. Cela offre des possibilités à la solution de conflits et ouvre la voie à un nouvel ordre international de paix et de stabilité. La Charte dans sa totalité peut ainsi entrer en vigueur. Un monde qui soutient la primauté de légalité tourne le dos à la barbarie et à l'autodestruction. Nous pensons que c'est là une étape importante dans l'évolution de la conscience politique de l'humanité.

Entre-temps, cependant, quelques conflits régionaux se prolongent, des vieilles blessures s'enveniment et de nouveaux conflits surgissent. L'un quelconque de ces conflits pourrait se transformer en conflagration générale. Même dans certaines régions où des cessez-le-feu ont été instaurés, la paix reste précaire. De toute évidence, beaucoup reste à faire.

D'autre part, la libération du Koweït a été une victoire juste de la primauté du droit et du système des Nations Unies. La souveraineté du pays a été rétablie sous l'autorité de son dirigeant légitime, S. A. le cheikh Jaber Al-Ahmad Al-Sabah, un homme d'Etat d'une grande sagesse et de grande vision. Cela a montré que la souveraineté de tous les pays, grands ou petits, doit être respectée. Néanmoins la guerre a aussi laissé de nombreux problèmes dans son sillage. Des centaines de puits de pétrole continuent à brûler sans contrôle au Koweït, polluant l'atmosphère et plongeant la plupart de ce pays dans l'obscurité. Les nappes de pétrole empoisonnent le golfe Persique. Les infrastructures sociales et économiques ont été détruites. Des centaines de milliers de personnes ont souffert aux mains de l'agresseur.

M. Tsering (Bhoutan)

La guerre a mis cruellement en relief les problèmes du Moyen-Orient dans son ensemble et a montré que l'obtention d'une solution globale ne saurait attendre. La situation critique des Palestiniens reste au coeur du problème. Les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité doivent être appliquées, et les droits légitimes des Palestiniens doivent être octroyés, le plus important étant le droit à l'autodétermination, y compris le droit à l'autodétermination nationale dans leur patrie. Un nouvel élan en faveur de la paix se dessine maintenant. La région est au seuil d'une percée historique pour la paix. Nous nous félicitons des derniers efforts de paix des Etats-Unis visant à convoquer une conférence internationale, qui seule peut apporter la solution à ce problème complexe. Nous appuyons la sécurité et le droit d'exister en sécurité de tous les Etats de la région, y compris Israël.

Ma délégation est aussi encouragée par les événements du Liban. Enfin, après une guerre civile brutale qui a ravagé le pays pendant 16 ans, une paix fragile est en place. Nous espérons ardemment que la souffrance de ce peuple prendra fin, que la paix se maintiendra, et que la souveraineté et la viabilité de la nation seront fermement ancrées.

En ce qui concerne l'Afrique australe, l'indépendance de la Namibie en mars 1990 a marqué le point culminant de longues années d'efforts patients de la part des Nations Unies. Le résultat a été heureux, non seulement pour la Namibie mais aussi pour la plus grande partie de la région. C'est le présage d'événements à venir en Afrique du Sud elle-même. Malheureusement, la paix n'est pas encore une réalité en Afghanistan. La guerre, alimentée et maintenue par des intérêts extérieurs, continue de ravager le pays. Des réfugiés ont fui par centaines de milliers. Le pays est toujours désespérément pauvre. Nous demandons la fin de l'ingérence extérieure, la fin des combats, et l'établissement d'un processus politique qui permettra au peuple afghan d'exercer son droit à l'autodétermination et de former un gouvernement à large base jouissant de la confiance de la majorité.

Une solution durable au problème cambodgien semble être proche. Le processus a commencé avec les cinq membres permanents du Conseil de sécurité qui ont travaillé à une solution globale et le travail précieux de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) pour amener les parties au conflit à négocier. La situation entre maintenant dans une phase décisive

M. Teering (Bhoutan)

avec l'Accord de Pattaya, aux termes duquel le Gouvernement cambodgien et les groupes rebelles désarmeront 70 % de leurs forces militaires et mettront le reste sous la surveillance des Nations Unies. C'est un tournant. La formation du Conseil national suprême cambodgien a été un autre progrès décisif. Les initiatives résultant de la Conférence de Paris du mois de décembre dernier ont maintenu le dialogue, et jeté la base de l'accord actuel. Maintenant, enfin, les parties semblent oeuvrer au but final : la restauration de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du pays et la mise en place d'un gouvernement véritablement représentatif. Nous nous félicitons de ces développements et nous souhaitons bonne chance au peuple cambodgien dans ses efforts pour se construire un nouvel avenir.

Au-dessus de ces problèmes et incertitudes régionales se trouvent des questions de portée mondiale.

Le désarmement est notre défi le plus important aujourd'hui. La signature du Traité sur la réduction des armes stratégiques en juillet dernier a marqué une autre étape importante sur la voie du désarmement. Pourtant des stocks d'armes considérables demeurent. Nous devons exiger l'élimination de toutes les armes nucléaires. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la proposition récente du Président George Bush d'éliminer toutes les armes nucléaires tactiques sur terre et en mer en Europe et en Asie. En outre, nous pensons que la priorité doit être donnée à un traité d'interdiction des essais véritablement complet. La non-prolifération des armes nucléaires mérite donc aussi une place importante à l'ordre du jour. Les armes nucléaires ne sont pas le seul danger. Les armes chimiques et bactériologiques posent également de graves menaces. Nous demandons la convocation d'une quatrième session extraordinaire sur le désarmement pour traiter ces problèmes et pour élaborer des mesures concrètes visant la création d'un monde dénucléarisé.

Une psychologie de la paix doit remplacer la psychologie de la guerre. Ce faisant, nous choisissons un monde plus raisonnable et plus sûr.

Malheureusement, le "dividende de la paix" attendu ne s'est pas traduit par des bénéfices plus importants pour les pays en développement ni par un ordre économique international plus équitable. Un commerce fructueux des armes se poursuit sans entrave, déformant les priorités et absorbant un cinquième - taux stupéfiant - des budgets nationaux dans de nombreux pays.

M. Tsering (Bhoutan)

Ainsi un cercle vicieux de pauvreté, d'instabilité et de conditions sociales cruelles se perpétue. Le vieux mécanisme rouillé, mû par le système injuste des relations économiques fonctionne pesamment, mais avec une différence : le statu quo n'est pas maintenu; au contraire, nous assistons à une chute constante des niveaux de vie de la grande majorité de l'humanité. Dans l'ensemble, il y a eu une augmentation dramatique de la pauvreté, des maladies et des privations.

M. Tsering (Bhoutan)

Ces 10 dernières années ont été particulièrement difficiles. Pour de nombreux de pays en développement, la croissance et le développement ont cédé le pas à la stagnation et au déclin. Les raisons en sont multiples et complexes mais incluent certains facteurs tels que la chute des prix des produits de base, le fardeau toujours plus pesant du service de la dette, et le financement inadéquat des programmes d'ajustement structurel, d'une part, et l'inéquité des termes de l'échange, l'accès restreint aux marchandises et l'augmentation des taux d'intérêt et des impôts, de l'autre. Les actuelles négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round doivent traiter de ces questions. Une libéralisation plus grande du commerce par l'élimination des barrières protectionnistes et l'institution de prix plus rémunérateurs pour les produits de base seraient un bon départ, ainsi d'ailleurs que la mise en place d'un système de taux de change plus stables.

On ne saurait trop souligner le rôle que le Conseil économique et social peut jouer à cet égard. Dans ce contexte, nous appuyons entièrement les excellentes recommandations formulées lors de la reprise de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique, social et autres domaines connexes. A notre avis, la restructuration et la revitalisation du Conseil économique et social renforceront son efficacité.

Le dialogue Nord-Sud doit être intensifié et poursuivi, afin d'arriver finalement à combler le fossé séparant les pays riches des pays pauvres. La coopération Sud-Sud, réaffirmée et renforcée tout récemment à la réunion ministérielle du Mouvement non aligné tenue à Accra, a été d'un immense secours pour les pays en développement. Nous sommes en train de poser les fondations de ce qui, nous l'espérons, constituera un réseau mondial de groupements coopératifs créateurs et d'associations d'avantage mutuel. Nous travaillons à l'établissement de relations dynamiques tirant le meilleur parti des ressources, des compétences et de la technologie mondiale. A notre avis, c'est en cela que réside notre meilleur espoir de paix et de stabilité mondiales. Surtout, c'est réalisable et pratique - l'application concrète d'un intérêt bien compris.

M. Taering (Bhoutan)

Le corollaire indispensable en est la gestion responsable des ressources mondiales. Nous en sommes loin. En fait, chaque jour qui passe fournit des preuves alarmantes de la diminution de la capacité de la planète à assurer la vie. Entre autres signes inquiétants de l'effet de serre et de la diminution de la couche d'ozone, on peut citer les changements climatiques et l'accroissement de certains problèmes de santé. La pollution de l'air et de l'eau, la détérioration des sols, la désertification et le déboisement menacent les sources d'alimentation et les conditions de vie du monde. La surpopulation ajoute encore aux pressions et aux contraintes imposées à l'environnement. Le tableau serait irrémédiablement sombre n'étaient les tentatives faites in extremis pour notre salut.

Le Protocole de Montréal sur la diminution de la couche d'ozone représente un effort sérieux pour rétablir la santé écologique de notre planète. Il est toutefois évident que nous devons aller beaucoup plus loin. L'environnement est notre principale source de vie et exige par conséquent que nous nous en occupions d'urgence. Nous espérons que la Conférence sur l'environnement et le développement qui doit se tenir à Rio de Janeiro en juin de l'année prochaine adoptera un programme global et concerté traitant de tous les grands problèmes d'environnement. Nous espérons que l'on profitera pleinement de l'occasion qu'offre cette conférence pour traiter des questions d'environnement et de développement d'une manière intégrée.

Dans mon pays, le Bhoutan, le développement va de pair avec un souci constant de ménager l'environnement. Nous pouvons dire avec fierté que les préoccupations écologiques sont maintenant incorporées aux décisions économiques. En même temps, notre infrastructure économique demeure inadéquate, et les systèmes de transport et de communication du pays en sont encore au stade embryonnaire. Outre qu'il souffre des mêmes problèmes que beaucoup d'autres pays les moins avancés, le Bhoutan est handicapé du fait qu'il n'a pas de littoral. L'aide extérieure est par conséquent cruciale pour notre développement. A ce propos, je voudrais faire état des précieuses contributions fournies par nos partenaires de développement, notamment l'Inde, le Japon, le Koweït, la Suisse, le Danemark, l'Autriche, la Norvège, le Royaume-Uni, l'Australie et l'Allemagne, ainsi que par diverses institutions spécialisées et organes des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour

M. Tsering (Bhoutan)

l'enfance (UNICEF), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Volontaires des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), le Département de la coopération technique pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), et les remercie de nous aider à atteindre nos objectifs de développement. Grâce à leur aide, nous travaillons résolument à la réalisation de notre autonomie.

Je pourrais ajouter que le Bhoutan est très optimiste quant au Programme d'action adopté lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tenue à Paris en septembre de l'année dernière. Vu qu'un an seulement s'est écoulé depuis, il est peut-être encore trop tôt pour en évaluer les résultats. Cependant, nous avons bon espoir que l'application du Programme d'action accélérera la croissance économique et atténuera les souffrances des populations des pays les moins avancés.

Après deux guerres mondiales et des conflits sans nombre ayant fait un nombre effrayant de victimes, l'aspect le plus noir de l'humanité semblait avoir éclipsé les espoirs exubérants d'un âge plus ancien. Ce n'est cependant pas le cas. L'Organisation des Nations Unies, revivifiée, renforcée, et dépositaire - plus que jamais depuis sa création - des espoirs et des rêves du monde, est la preuve que nous croyons en l'avenir et que nous investissons en lui. A l'aube du XXI^e siècle, nous avons beaucoup de raisons de nous réjouir et aussi beaucoup de défis à relever. L'ère de l'après-guerre froide nous offre d'innombrables possibilités. Saisissons-les et exécutons la promesse de cet âge nouveau.

Le PRESIDENT : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit au débat général pour la présente séance. Un représentant a demandé à exercer son droit de réponse. Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les interventions dans l'exercice du droit de réponse doivent être limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la deuxième intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole au représentant de l'Iraq.

M. MOHAMMED (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Pour répondre au représentant de l'entité raciste sioniste, je dois indiquer que le contenu de la déclaration qu'il a faite contre mon pays ressemble fort aux déclarations de certains représentants qui ont porté des accusations contre l'Iraq. Il ne s'agit ni d'une coïncidence ni de quelque chose de surprenant mais bien plutôt d'une similarité d'objectifs, de la preuve concrète que le complot et donc l'agression contre l'Iraq sont en fait une des phases principales des machinations sionistes et impérialistes contre la nation arabe. L'objectif est d'imposer l'hégémonie et les solutions défaitistes aux peuples arabes par l'usage de la force, la famine et la destruction. La seule différence est peut-être que les représentants qui se sont exprimés en arabe ne l'ont pas fait grammaticalement. Ils ont violemment attaqué l'Iraq mais quand il s'est agi de parler de la question de Palestine, leurs voix et leurs propos se sont adoucis et ils n'ont pas tari d'éloges sur les initiatives de leurs maîtres.

M. Mohammed (Iraq)

En agissant de la sorte, il semble qu'ils aient cherché désespérément à cacher leur participation à l'agression contre l'Iraq. Ils ont complètement ignoré le fait qu'ils foulaient aux pieds les intérêts de la nation arabe et ses droits légitimes sur sa terre, son peuple et ses ressources. Ils ont totalement fermé les yeux sur la situation telle qu'elle existe réellement dans la nation arabe, où l'entité israélienne continue de bafouer les droits du peuple arabe, en particulier ceux du valeureux peuple palestinien, en s'appuyant sur la politique de la force et de l'oppression et sur le soutien illimité qu'elle reçoit des Etats-Unis dans tous les domaines.

Un certain nombre de chefs de délégations de pays du tiers monde ont clairement mis en garde contre le fait que le nouvel ordre mondial pouvait facilement se transformer en une hégémonie de certains pays puissants sur le destin du monde et en une exploitation de cette organisation afin d'imposer des résolutions qui ne servent que les intérêts étroits et les critères particuliers de ces pays. L'Iraq a dénoncé cette manoeuvre avec courage et a mis en garde contre elle dès le début de la conspiration et continue de le faire jusqu'à ce moment.

Le représentant de l'entité sioniste nous a donné aujourd'hui un exemple éloquent du pire aspect du nouvel ordre mondial et de l'odieuse politique notoire de deux poids, deux mesures. Cette entité recourt aux formes les plus barbares d'occupation des territoires arabes, les annexe par la force et commet les pires violations des droits de l'homme, l'odieuse politique de discrimination raciale en étant la principale expression. Elle continue de posséder et de mettre au point d'énormes arsenaux d'armes nucléaires, chimiques et biologiques. Elle refuse toutes les initiatives de paix. Aussi est-il justifié de nous poser la question de savoir quand le Conseil de sécurité va-t-il agir pour imposer la légalité internationale, quand compte-t-il mettre fin à l'occupation des territoires arabes, quand va-t-il bouger afin de sauver le peuple palestinien de la menace d'un génocide et des mesures oppressives auxquelles il est soumis quotidiennement et quand compte-t-il le rétablir dans ses droits légitimes? Quand, enfin, le Conseil de sécurité va-t-il éliminer les armes de destruction massive que possède l'entité sioniste? N'y a-t-il donc pas de violations du droit international? N'y a-t-il pas des décisions du Conseil de sécurité qui ne sont toujours pas

M. Mohammed (Iraq)

appliquées? Avons-nous oublié les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 425 (1978) et tant d'autres résolutions du Conseil de sécurité? Quelle est la raison de ce silence?

Certains parmi ceux qui se font les champions de la démocratie sont venus ici défendre l'entité sioniste, ignorant le fait que cette organisation a adopté des centaines de résolutions qui condamnent cette entité depuis des dizaines d'années.

La déclaration du représentant sioniste et les arguments qu'ils a avancés font partie intégrante de la campagne sioniste visant à liquider la question de Palestine qui est au coeur de la question du Moyen-Orient. Cette campagne vise surtout à liquider la dimension internationale de la question de Palestine en marginalisant le rôle des Nations Unies, à saper toute initiatives en vue de la tenue d'une conférence de la paix conformément aux résolutions des Nations Unies et à marginaliser le rôle des autres pays, exception faite des Etats-Unis d'Amérique qui sont le protecteur de l'entité sioniste. C'est pourquoi le représentant sioniste a passé sous silence le rôle des Nations Unies ainsi que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Il estime que la solution se résume à la conclusion d'accords individuels avec les pays arabes. Il veut, en ce faisant, supprimer la dimension arabe de la cause palestinienne en la réduisant à un problème de réfugiés qui ont besoin de se réinstaller, ou à la question de quelques habitants des terres qu'il appelle Judée et Samarie.

Où est la légalité internationale? Où sont les résolutions du Conseil de sécurité? Où sont les défenseurs de la démocratie et de la liberté?

Après avoir entendu la déclaration du représentant sioniste, nous comprenons mieux le discours du Président Bush et les déclarations d'autres délégués qui ont tous cherché à déformer les faits et à confirmer des mensonges, grâce à leur parfaite maîtrise des techniques de la propagande, du mensonge et de la falsification dont ils se servent même les uns contre les autres. Toutefois, l'histoire continuera d'être témoin de faits et, même si cela exige du temps, elle montrera aux générations futures les faits tels qu'ils sont. L'histoire rapportera les faits et les transmettra aux générations futures, quel que soit le temps écoulé. Ce qu'ils ont dit et leurs accusations contre l'Iraq ne pourront jamais dissimuler la vérité connue

M. Mohammed (Iraq)

de tous et dont témoignent les effets des destructions massives subies par l'Iraq et la région et causées par des attaques aériennes, terrestres et maritimes, ainsi que par le bombardement sauvage de ce pays, au cours duquel les armes de destruction les plus meurtrières et les plus sophistiquées ont été utilisées.

Cela est également mis en lumière par l'embargo inhumain et immoral imposé au peuple iraquien depuis plus d'un an. Cet embargo qui risque de tuer des millions de personnes, et en premier les enfants, les femmes et les personnes âgées, n'a pas réussi à secouer la conscience de ceux qui prônent la démocratie et les droits de l'homme.

Par conséquent, l'Iraq continuera d'être patient, fidèle à ses principes et attaché à ses droits légitimes. Comme il continuera de respecter les principes du droit et de la justice, ainsi que les principes du droit international et de la Charte des Nations Unies.

La séance est levée à 17 h 30.